

De la Révolution à la nostalgie de la grandeur passée: les La Rochefoucauld-Liancourt et la reconstruction de leur système de représentation sociale dans le premier XIX^e siècle

*From the Revolution to the Nostalgia for Past Greatness:
The La Rochefoucauld-Liancourts and the Reconstruction of
Their System of Social Representation in the Early 19th Century*

*De la Revolución a la nostalgia de la grandeza pasada:
los La Rochefould-Liancourt y la reconstrucción de su sistema de
representación social en los inicios del siglo XIX*

JEAN-CHARLES DAUMY

Centre d'Études des Mondes Moderne et Contemporain
Université Bordeaux-Montaigne
Maison de la Recherche MLR 011
Domaine universitaire
33607 Pessac cedex
Bordeaux, France
jeancharlesdaumy@hotmail.fr
<https://orcid.org/0009-0002-0482-6806>



RECIBIDO: ENERO DE 2024
ACEPTADO: ABRIL DE 2024

Résumé: Sous l'Ancien Régime, le duc de Liancourt (1747-1827) était non seulement grand maître de la Garde-robe du roi, mais il était également à la tête d'un vaste capital social, économique et foncier. Aristocrate éclairé, il s'investit dans les événements révolutionnaires de 1789 mais dut partir en exil après le 10 août 1792 alors que son cousin le duc de La Rochefoucauld était assassiné. Devenu duc de La Rochefoucauld-Liancourt sous la Restauration, il entreprit avec son fils aîné la reconstruction symbolique et économique du système de représentation sociale de la famille. Elle passait par le rachat de terres perdues, de domaines, mais également par le retour en force des expériences de la philanthropie libérale: vaccination, caisse d'Épargne, industrie. Personnage illustre de son vivant, le duc a laissé une quantité considérable d'archives réparties dans trois grands fonds qui ont été dépouillés: un dépôt familial conservé au château de La Rochefoucauld (Charente, France), le chartier de Liancourt aux archives départementales de l'Oise, et les diverses liasses qui se trouvent aux archives nationales (Pierrefitte-sur-Seine). La Rochefoucauld-Liancourt manifestait ainsi une forme de nostalgie sociale et politique qui exprimait un regret pour la haute noblesse libérale et ses aspirations politiques et sociales d'avant la Révolution.

Mots-clés: Haute noblesse, Libéralisme, Philanthropie, Nostalgie sociale, Nostalgie politique, Révolution.



Universidad
de Navarra

FACULTAD DE
FILOSOFÍA
Y LETRAS

DEPARTAMENTO DE
HISTORIA
DEL ARTE
Y GEOGRAFÍA

JEAN-CHARLES DAUMY

Abstract: Under the Ancien Régime, the Duke de Liancourt (1747-1827) was not only Grand Master of the King's wardrobe, but also the head of a vast social, economic and landed estate. As an enlightened aristocrat, he took part in the revolutionary events of 1789, but had to go into exile after 10 August 1792 when his cousin the Duke de La Rochefoucauld was assassinated. He became Duke of La Rochefoucauld-Liancourt under the Restoration, and with his eldest son set about rebuilding the family's system of social representation, both symbolically and economically. This involved the purchase of lost lands and estates, as well as the revival of liberal philanthropy: vaccination, savings banks and industry. An illustrious figure during his lifetime, the Duke left a considerable number of archives in three major collections that have now been examined: a family repository kept at the Château de La Rochefoucauld (Charente, France), the Liancourt charter at the Archives Départementales de l'Oise, and various bundles at the Archives Nationales (Pierrefitte-sur-Seine). La Rochefoucauld-Liancourt thus manifested a form of social and political nostalgia that expressed regret for the liberal upper nobility and its political and social aspirations before the Revolution.

Keywords: Aristocracy. French Revolution. Liberalism. Restoration. Progress. Nostalgia.

Resumen: Durante el Antiguo Régimen, el duque de Liancourt (1747-1827) no solo fue el gran maestro del Guardarropa del rey, sino que también estuvo al frente de un vasto capital social, económico y territorial. Como aristócrata ilustrado se involucró en los eventos revolucionarios de 1789, pero tuvo que exiliarse después del 10 de agosto de 1792, cuando su primo, el duque de La Rochefoucauld, fue asesinado. Convertido en duque de La Rochefoucauld-Liancourt durante la Restauración, emprendió junto a su hijo mayor la reconstrucción simbólica y económica del sistema de representación social de la familia. Esto incluía la recompra de tierras y dominios perdidos, pero también el resurgimiento de la filantropía liberal: vacunación, caja de ahorros, industria. Como personaje ilustre de su tiempo, el duque dejó una cantidad considerable de archivos repartidos en tres grandes fondos que han sido revisados: un depósito familiar conservado en el castillo de La Rochefoucauld (Charente, Francia), el archivo de Liancourt en los archivos departamentales de Oise, y los diversos legajos que se encuentran en los archivos nacionales (Pierrefitte-sur-Seine). La Rochefoucauld-Liancourt manifestaba así una forma de nostalgia social y política que expresaba un arrepentimiento por las aspiraciones políticas y sociales previas a la Revolución de la alta nobleza liberal.

Palabras clave: Aristocracia. Revolución Francesa. Liberalismo. Restauración. Progreso. Nostalgia.

DE LA RÉVOLUTION A LA NOSTALGIE DE LA GRANDEUR PASSÉE

Je désire que mes petits-enfants, j'entends ceux de l'aîné et d'Alexandre reçoivent chacun de leur père, quelque chose qui m'ait appartenu pour qu'ils se souviennent que grand-père les aime tendrement, et qu'avec ce souvenir ils pensent toujours que grand-père leur recommande d'être toute leur vie honnêtes gens, francs, loyaux, droits, dignes du nom qu'ils portent et dont la réputation intacte dans tous les lieux et dans tous les temps aussi était le plus bel éclat, enfin de remplir fidèlement leurs devoirs envers leurs parents et leur patrie¹.

Dans son testament olographe qu'il rédige en 1809, le duc François XII de La Rochefoucauld-Liancourt (1747-1827) exprimait son désir de savoir ses petits-enfants en possession d'un objet lui ayant appartenu et leur servant de talisman censé leur rappeler les devoirs qu'ils doivent au nom prestigieux qu'ils portent et qui leur impose une ligne de conduite stricte. Au lendemain des temps révolutionnaires et alors que l'Empire napoléonien arrivait à son apogée, La Rochefoucauld-Liancourt donnait à voir ici une forme de regard attendri et admiratif d'un passé familial, un regard nostalgique en somme. S'il détenait déjà le grand office de la Garde-robe du Roi sous l'Ancien Régime, il était en effet, au début du XIX^e siècle, l'héritier principal de cette illustre maison. Depuis l'assassinat de son cousin germain, le duc Louis-Alexandre de La Rochefoucauld (1743-1792) en septembre 1792, il se retrouvait, lors du retour des Bourbon en 1814, seul chef de famille, quand il partageait cette position avec son cousin avant la Révolution. Parvenu au sommet de sa famille, y compris, selon les préséances nobiliaires, à la tête de toutes les branches cadettes, François XII fit preuve d'une forte conscience sociale et familiale. Sous l'Ancien Régime, les plus grands princes, à l'image de Gaston d'Orléans et de ses rivaux La Force et Schomberg, pouvaient s'affronter dans le cadre de rébellions nobiliaires au nom d'idéaux qui trahissaient leur besoin viscéral d'affirmation de leur rang et de leur dignité². À la différence des princes rebelles, l'expression de la conscience du rang, tant social que familial, s'exprimait chez lui à l'aube de ce nouveau siècle par le goût des symboles anciens retrouvés. C'est la Révolution et les années d'exil qui conditionnent le comportement social du duc sous la Restauration bourbonnienne. Parti en Angleterre à la fin août 1792 puis aux Etats-Unis en 1794, il ne rentre en Europe qu'en 1799 en effectuant un premier séjour à Altona avant son retour définitif en son domaine

¹ Archives départementales de l'Oise [désormais ADO], 2E 184/141, Minutes du notaire Nicolas Boullanger de Liancourt (janvier-avril 1827): Testament olographe de François XII rédigé le 1^{er} mars 1809 à Liancourt, avec le codicille du 1^{er} novembre 1825.

² Waele, 2014, p. 318.



Universidad
de Navarra

— FACULTAD DE
FILOSOFIA
Y LETRAS

— DEPARTAMENTO DE
HISTORIA
DEL ARTE
Y GEOGRAFÍA

de Liancourt, au nord de Paris. La Révolution l'a laissé, comme bon nombre de ses pairs, non pas ruiné mais à la tête d'un patrimoine foncier largement amoindri même si son domaine de Liancourt a été sauvé par l'administration locale³. Plus que cela, François XIII avait perdu son mariage, ses titres, il se retrouvait à la tête d'un grand office curial royal qui n'existait plus, et surtout, il voyait sa famille privée de son berceau: le château de La Rochefoucauld (Charente). Un tel bouleversement devait forcément engendrer une modification comportementale, favorisant la recherche constante du retour des appareils de la noblesse. De la même manière que les noblesses inachevées⁴ ont pu aspirer à mettre fin à leur processus d'anoblissement par le biais de la Commission du Sceau sous la Restauration⁵, La Rochefoucauld-Liancourt semble avoir déployé une politique de reconstruction. Il convient dès lors de mener une enquête sur la nature de cet arsenal qui constituait l'imaginaire social de la famille avant la Révolution, afin d'en mieux comprendre les mécanismes de reconstitution dans le premier quart du XIX^e siècle.

L'étude des différentes facettes de cet imaginaire constitutif de la conscience sociale nobiliaire constitue une première piste de réflexion qui devrait permettre de poser les fondements nécessaires à la compréhension du choc représenté par le départ en exil. C'est bien ce dernier qui a vu une partie du monde de La Rochefoucauld-Liancourt s'effondrer. Aussi, une deuxième piste de réflexion abordera cet exil, les pertes subies et le processus de reconstruction, tandis qu'un dernier axe proposera un regard nouveau sur cette nostalgie nobiliaire visible dans le dernier écrit de l'existence du duc ainsi que dans la mémoire qui s'est construite autour de sa figure.

I. UNE FAMILLE DE LA HAUTE NOBLESSE: DU SERVICE DU ROI DE FRANCE AUX BANCS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

I.1. Ducs, pairs de France et grands maîtres de la Garde-robe

Les généalogistes font traditionnellement de la famille de La Rochefoucauld l'une des plus anciennes noblesses de France, dont la première mention authentique remonterait à 1019⁶. Au cours des siècles suivants, la famille prit de plus en plus de place à la cour de France, jusqu'à ce que Louis XIII érige le comté de La

³ Bodinier, 2010, p. 75.

⁴ Familles ayant acquis un office conférant la noblesse à la veille de la Révolution et dont le processus d'anoblissement a été brisé par les événements et l'avènement de la constitution.

⁵ Goujon, 2017, p. 823.

⁶ Martin, 1975.

Rochefoucauld en duché-pairie en 1622⁷ permettant ainsi aux aînés de la maison d'accéder à la plus haute strate nobiliaire en dehors des princes étrangers, des princes du sang et de la famille royale⁸. Mais au-delà de ces titres, la famille de La Rochefoucauld s'illustra par sa place auprès du roi, au cœur du cérémonial curial. Le brevet de survivance du 24 janvier 1768 instituant le duc de Liancourt en tant que «grand maître de la garde-robe du roi en survivance»⁹ donne un premier aperçu du caractère dynastique de la transmission de ce grand office. Les premières lignes sont particulièrement révélatrices, le Bien Aimé lui-même déclare: «Aujourd'hui vingt-quatre janvier 1768, le roi étant à Versailles ayant agréé que le duc d'Estissac, Grand Maître de la garde-robe de Sa Majesté se démit de la charge à condition de survivance en faveur du sieur duc de Liancourt son fils aîné». Dès le préambule, l'accent est mis sur la nature familiale et dynastique de l'office de grand maître de la garde-robe. Si le duc de Liancourt en devient titulaire en survivance en 1768, son père Louis Armand François de La Rochefoucauld en est le détenteur depuis 1758: «Sa Majesté en considération qu'elle aurait eu la bonté d'assurer au dit sieur duc d'Estissac [...] la dite charge par brevet du premier janvier 1758». Il s'est donc écoulé dix années avant que le duc d'Estissac élabore une stratégie de maintien du grand office dans la famille et qui plus est, dans sa lignée, par l'intermédiaire du choix de son successeur.

La charge est entrée dans cette vieille famille d'extraction charentaise bien avant 1758. Nicolas Le Roux rappelle à juste titre que sous Louis XIII, la charge de «maître de la garde-robe» avait été scindée en deux pour être assumée par le marquis de Rambouillet, Charles d'Angennes, et par le duc de La Rochefoucauld, François V¹⁰ (1588-1650). Déjà, un représentant de la famille était auprès du monarque pour la gestion de ses vêtements et chaussures. Il est même possible de faire remonter l'origine de la place que les aînés de la famille occupent à la cour au XV^e siècle, quand Guy VIII, Foucauld III et Jean I^{er} de La Rochefoucauld furent à tour de rôle chambellan de Charles VII puis de Louis XI¹¹. Néanmoins, c'est avec le règne personnel de Louis XIV que cette position privilégiée auprès du roi se formalise et se ritualise. En 1669, le grand office de grand maître est institué pour

⁷ Archives départementales du Val d'Oise [ADVO], 10J91, Arrêt de la cour de Parlement de Paris portant vérification et enregistrement des lettres patentes du mois d'avril 1622 par lesquelles le roi avait érigé en duché-pairie le comté de La Rochefoucauld et ses dépendances en faveur de François de La Rochefoucauld, 4 septembre 1631.

⁸ Cosandey, 2016.

⁹ Archives Privées Château de La Rochefoucauld [désormais APCR], E6b, Déclaration royale du 24 janvier 1768 instituant François Alexandre Frédéric de La Rochefoucauld duc de Liancourt en tant que grand maître de la garde-robe en survivance, non paginé.

¹⁰ Le Roux, 2007, p. 23.

¹¹ *Bulletin et mémoires de la Société Archéologique de Bordeaux*, 1874, pp. 284-285.



Jacques-Guy de Chaumont, marquis de Guitry, qui était maître de la garde-robe depuis 1656. Tué en 1672 au passage du Rhin, ce dernier fut remplacé par François VII, duc de La Rochefoucauld (1634-1714), qui avait montré son attachement à la personne royale, apaisant dans l'estime du Roi-Soleil la méfiance suscitée par le parti pris par son père François VI durant la Fronde. Avec François VII, le grand office de la Garde-robe passe dans l'arsenal des fonctions curiales des ducs de La Rochefoucauld et y demeure jusqu'à la Révolution¹². Si la possession théorique de la charge curiale semble être un élément classique des représentations aristocratiques, il n'en demeure pas moins que les ducs y sont attachés car elle constitue un élément fondamental de leur dignité à la cour.

1.2. À la tête d'un empire foncier

Dans l'imagerie populaire, le noble arpentant ses terres et donnant ses directives depuis son château est omniprésent. De Jean Gabin incarnant un comte de Montignac viscéralement attaché à son château périgourdin dans *Le Tatoué* (1968), au baron surveillant les passages «sur ses terres» dans *Le château de ma mère* de Marcel Pagnol, le second ordre est systématiquement représenté dans son lien avec le foncier. Le caractère fondamental des domaines, et plus précisément de la terre dans l'ethos nobiliaire, se matérialise dans l'importance qui est donnée à l'un d'entre eux, dans la façon dont un aristocrate s'identifie à l'un d'eux. Pour le duc de Liancourt c'est le domaine éponyme qui occupe cette place de terre favorite. Mais le rôle majeur de la terre aux yeux de la noblesse est également visible dans le besoin systématique qu'ont les membres du second ordre de mettre en place de véritables empires terriens. Gérard Béaur estime que les nobles propriétaires, petite et grande noblesse confondue, se trouvaient à la tête de possessions extraordinaires en taille, de quelques centaines à plusieurs dizaines de milliers d'hectares dans le cas des empires domaniaux tel que celui des Bourbon-Penthièvre¹³. De prime abord tout à fait considérables, ces étendues domaniales ne sont pas organisées de la même manière selon le niveau de noblesse de leurs propriétaires. Le spécialiste d'histoire agraire a mis en avant le caractère protéiforme de ces propriétés, généralement comprises entre 2 000 et 3 000 hectares pour les membres de l'élite du second ordre, c'est-à-dire pour la plupart des ducs et ducs-pairs, composées de prairies, de terres labourables, de vignes, de vergers, de forêts, mais également bien pourvues en bâtiments d'utilité privée comme les châteaux ou bien d'utilité publique comme les moulins et pressoirs.

¹² Sur les détails du service de la Garde-robe du roi par les La Rochefoucauld, Daumy, 2022.

¹³ Béaur, 2000, p. 24.

DE LA RÉVOLUTION A LA NOSTALGIE DE LA GRANDEUR PASSÉE

Si l'on s'en tient à la personne du duc de Liancourt et à la répartition des domaines qui lui procurent des revenus solides et réguliers, celui-ci semble être à la tête d'un ensemble foncier considérable que nous pouvons aborder dans un premier temps à l'aune des comptes des recettes et dépenses du couple ducal. Les biens fonciers du duc de Liancourt ne sont pas un ensemble domanial figé, fixé dès la jeunesse de l'homme, mais en évolution et en agrandissement constant. Deux périodes peuvent être distinguées en cette fin d'Ancien Régime: avant et après 1783, c'est-à-dire avant et après la mort de Louis François Armand de La Rochefoucauld de Roye, son père. Avant cette date, le jeune aristocrate reçoit les revenus des seules terres ayant été apportées par son mariage avec Félicité Sophie de Lannion. Ainsi, de 1775 à 1783¹⁴, années pour lesquelles nous avons retrouvé les comptes complets, le couple perçoit les recettes des terres de Bretagne qui comprennent les seigneuries de Baud, Camors et Quinipily situées dans l'actuel département du Morbihan, des terres du marquisat de Crèvecœur dans l'actuel département de l'Oise, des terres de Villers-Faucon dans l'actuel département de la Somme, tandis que le jeune duc de Liancourt possède la nue-propriété des terres d'Estissac et d'Halluin dont l'usufruit demeure réservé à sa mère, la duchesse d'Estissac¹⁵. Si nous n'avons pas les moyens de chiffrer précisément la fortune foncière de François Alexandre Frédéric après la mort de son père et sa prise de possession des grands domaines, il est tout de même possible d'en faire une estimation minimale à partir des quelques bribes que les archives nous ont permis de découvrir. Un document de la période révolutionnaire a établi la masse active des biens du gentilhomme, celle-ci s'élève, pour les biens fonciers, à la somme de 6 600 000 livres¹⁶. L'estimation prend en compte les quatre grands domaines de Liancourt, Halluin-Maignelay, Estissac et Durtal. Elle semble un peu élevée mais pas si isolée que cela si on la compare à celle du duc de Penthièvre en 1789 qui s'élève à l'étourdissante somme de 68 618 260 livres pour les seuls domaines¹⁷.

Ce sont finalement trois grands domaines qui constituent le patrimoine foncier lucratif du duc et de la duchesse de Liancourt de 1775 à 1783: Bretagne, Liancourt et Crèvecœur. Le contrat de mariage du 24 août 1764 fournit de précieux détails quant à la situation géographique de ces domaines. On y apprend que la terre de Crèvecœur est en fait un ensemble réparti sur diverses bourgades

¹⁴ APCR, E10c, Comptes que rend Monsieur Jacques Asseline, avocat, à Monseigneur le duc et Madame la duchesse de Liancourt, 1775-1783, non paginé.

¹⁵ Archives nationales [désormais AN], Minutes du notaire du Moulin, MC/ET/LXXXIX/620, Contrat de mariage entre le comte de La Rochefoucauld et la demoiselle de Lannion, 24 août 1764.

¹⁶ APCR, E13b, Masse active des biens de Monsieur de Liancourt, non daté.

¹⁷ Duma, 1995, p. 51.



Universidad
de Navarra

FACULTAD DE
FILOSOFIA
Y LETRAS

DEPARTAMENTO DE
HISTORIA DEL ARTE
Y GEOGRAFÍA

comme Mesnil, Couteville, Manneville, La Neufville ou encore Rotangis¹⁸. Les trois proviennent de l'héritage du père de la duchesse, Hyacinthe-Gaétan comte de Lannion, mort sans héritier mâle. L'arrivée dans son giron de ces domaines est une grande opportunité pour François Alexandre Frédéric, qui devait y voir l'occasion de consolider sa prééminence dans le Beauvaisis, lui qui était déjà duc de Liancourt. En outre, ces terres donnent au jeune aristocrate une ascendance brillante dans son mariage. En effet, si les terres de Bretagne constituent une partie des anciens biens du comte de Lannion, celles de Crèvecœur et de Villers-Faucon sont le reliquat des possessions de l'ascendance maternelle de Félicité-Sophie, c'est-à-dire de Marie-Charlotte de Clermont-Tonnerre. Le 28 mai 1783, Louis François Armand de La Rochefoucauld de Roye est rappelé à Dieu, ce qui change la donne pour le duc de Liancourt. Par acte du 22 mai 1784, il devient le «donataire universel» de la succession de son père, après la renonciation de sa sœur, la princesse de Montmorency-Robecq¹⁹. Cette succession ajoute à son patrimoine plusieurs domaines prestigieux parmi lesquels le duché d'Estissac dans l'actuel département de l'Aube, dont il possédait déjà la nue-propriété selon les clauses de son contrat de mariage, les terres du duché de Liancourt dans le département de l'Oise, le marquisat d'Halluin dans le département du Nord avec les terres attenantes de Montigny, Tricot, Tronquoy, Vaux, Royancourt, Godenvilliers, Cointel, Mongeron, Fretoy et Handivilliers, toutes situées en Picardie, le comté de Durtal près Angers. Ce nouvel apport fait émerger trois origines différentes. D'abord les domaines provenant des La Rochefoucauld de Roye parmi lesquels le duché d'Estissac. Viennent ensuite les biens hérités de la branche aînée de la famille de La Rochefoucauld, alliée aux Plessis-Liancourt et aux Schomberg par le biais des mariages de Roger du Plessis avec Jeanne de Schomberg, et de François VII de La Rochefoucauld avec Jeanne Charlotte du Plessis, parmi lesquels on retrouve quelques grands noms comme Liancourt, Halluin et Durtal. On voit bien ici la multiplicité des origines de ces domaines qui sont bien souvent les témoins d'un passé d'alliances matérialisées par des mariages entre familles du même rang nobiliaire.

¹⁸ AN, Minutes du notaire du Moulin, MC/ET/LXXXIX/620, Contrat de mariage entre le comte de La Rochefoucauld et la demoiselle de Lannion, 24 août 1764.

¹⁹ APCR, F5a, Résumé de la succession du duc d'Estissac avec dates des actes, 1785, non paginé.

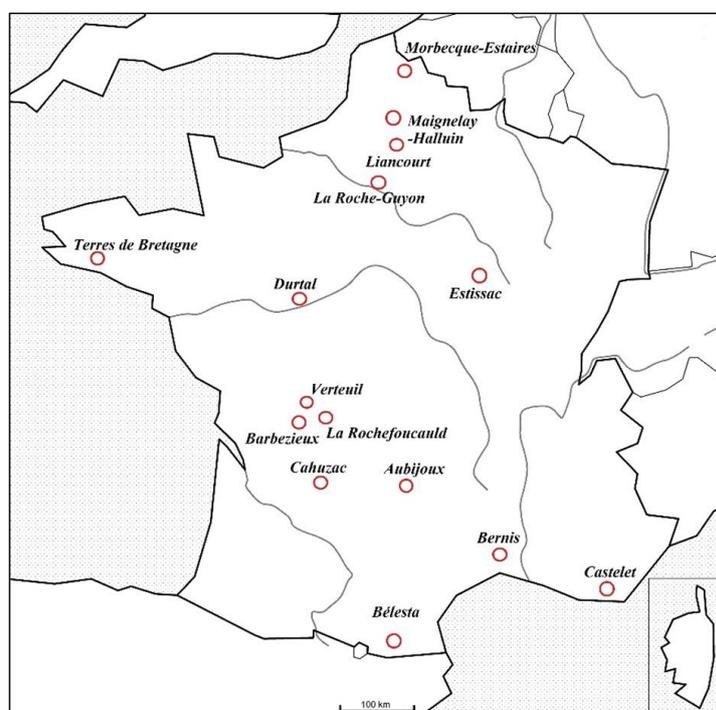


Figure 1. Répartition géographique des grands ensembles domaniaux de la famille de La Rochefoucauld au XVIII^e siècle [Elaboration propre]

D'autre part, un élément marquant retient l'attention de l'historien, c'est la dispersion remarquable de ces biens fonciers. Ne respectant aucune logique locale ou même régionale, l'ensemble domanial du duc de Liancourt se révèle être éparpillé dans tout le Nord du royaume avec, toutefois, l'ébauche de deux centralités, l'une en Bretagne et l'autre au Nord de Paris. Cette dispersion des terres du duc de Liancourt correspond au troisième type de construction domaniale nobiliaire mis en lumière par Michel Figeac²⁰. Elle rassemble les ensembles marqués par une dispersion, une «parcellisation» poussée, avec des domaines nombreux et disséminés dans tout le royaume, à l'inverse de la seconde catégorie, celle des nobles d'envergure provinciale comme les Lur Saluces²¹. Plus que les témoins d'une dynamique de construction d'un empire foncier passant par des acquisitions de biens-fonds comme l'a montré Fabrice Boudjaaba²², ils sont

²⁰ Figeac, 2013, p. 200.

²¹ Figeac-Monthus, 2000, pp. 126-128.

²² Boudjaaba, 2010, pp. 35-57.



le reflet de siècles de mariages et d'héritages, d'alliances et de successions. Ce sont les alliances, la recherche de l'union parfaite, qui au fil des siècles ont construit ce patrimoine foncier assez dispersé et multiple qui participe de la «norme d'excellence»²³ de la grande noblesse. Si les exemples sont légion pour les princes du sang²⁴, les informations sont beaucoup plus rares et diffuses en ce qui concerne les ducs et ducs-pairs, et plus généralement la haute noblesse du XVIII^e siècle. Jean-François Labourdette, voyant le manque d'importantes monographies, a bien compris l'intérêt pour la recherche historique de travailler sur les fortunes et les biens de la grande noblesse du temps des Lumières, c'est ce qu'il a fait dans sa thèse sur les La Trémoille. Son étude nous éclaire sur les possessions terriennes d'une autre grande famille de la vieille noblesse d'épée, équivalente à la maison de La Rochefoucauld, qui s'étendent de l'Ouest où se trouvent les fiefs familiaux les plus anciens comme le duché de Thouars, au Nord de Paris où se situent des terres plus récemment acquises par la maison à l'instar du marquisat d'Attichy²⁵. Les grandes synthèses sur la noblesse, comme celle de Michel Figeac, nous apportent quelques autres exemples à l'image de celui du duc de Duras dont les biens-fonds étaient répartis entre les Flandres et la Guyenne²⁶. Le cas du duc de Liancourt est, en quelque sorte, révélateur de la dilatation des possessions foncières de la haute noblesse de cour du siècle des Lumières et, à ce titre, il peut être comparé à d'autres grandes maisons comme les La Trémoille, les Durfort ou les La Valette.

1.3. Une conception révolutionnaire de la société?

S'ils étaient de grands seigneurs aux multiples symboliques traditionnelles, les La Rochefoucauld de la branche de Liancourt étaient également au cœur d'un système de pensée qui constituait un véritable courant au sein du mouvement hétéroclite des Lumières²⁷. Abreuvé par les idéologies libérale, philanthropique et physiocratique, le duc de Liancourt n'en demeure pas moins un grand commensal²⁸ du roi de France par sa charge de grand maître de la Garde-robe. Fondateur de l'École des Enfants de l'Armée, embryon de l'École des Arts et métiers, qui portait son idéal social de développement économique par la formation professionnelle²⁹. Par l'installation sur sa terre de Liancourt de manufactures «faisant

²³ Baury, 2002, p. 133.

²⁴ Duma, 1995, p. 51, Mougel, 1971, p. 39.

²⁵ Labourdette, 1975, p. 166.

²⁶ Figeac, 2013, p. 200.

²⁷ Lilti, 2019, pp. 10-11.

²⁸ Armengol de Laverny, 2002.

²⁹ ADO, 6j10, Fondation de l'École des Enfants de l'Armée, «Articles de règlement de l'école des enfants de

du bien au pays», il permettait aux pauvres de son duché de se former au filage du coton et de se sortir de la misère. Dans le même temps, il redéfinissait la stature de la noblesse en sa seigneurie: du seigneur justicier au seigneur-patron et père³⁰. Penseur d'un idéal de société travailleuse et patriote, Liancourt interroge par son positionnement politique. En effet, proche des principaux penseurs des Lumières parmi lesquels l'abbé Mably et son accointance pour le républicanisme, Turgot et ses ambitions réformatrices, et Condorcet dont on connaît le parcours révolutionnaire, Liancourt baigne depuis sa jeunesse dans un bouillon idéologique pour le moins réformateur. Dans un discours rapporté par le *Moniteur universel*, il reconnaît son attachement fondamental au roi: «J'ai toujours fait profession de penser qu'il serait criminel ou fou de concevoir le projet de donner à ce royaume un autre gouvernement que le gouvernement monarchique. Je suis attaché par devoir à la personne du Roi, je le suis par sentiment à ses qualités et à ses vertus»³¹. Loin d'être isolé, il partage cette dualité idéologique, entre attachement au roi et au réformisme, avec un proche de la famille, La Fayette³². D'autres aristocrates tels que Stanislas de Clermont-Tonnerre ou le comte de Lally-Tollendal participèrent aux assemblées prérévolutionnaires en espérant assister à l'avènement d'un régime monarchique constitutionnel au sein duquel le roi bénéficierait d'un droit de veto sans limites³³. Fort de son bagage intellectuel, il participe aux États généraux qui sont pour lui l'occasion de concilier la monarchie avec les axes structurants des théories qui l'ont formé. Sa candidature aux élections pour le baillage de Clermont-en-Beauvaisis³⁴ et sa place privilégiée à la cour auprès de Louis XVI posent évidemment question et suscitent la méfiance d'une partie de la haute noblesse³⁵. La position de Liancourt est claire: philanthrope et libéral, il avait bien senti le vent tourner. Dès 1789, l'aristocrate sait qu'il est presque trop tard pour sauver la monarchie telle qu'elle existe. Il s'efforce alors d'œuvrer pour faire avancer la Révolution vers l'instauration d'une monarchie constitutionnelle inspirée du modèle anglais. Il participe aux États généraux au sein du groupe dynamique et populaire des libéraux, sans toutefois rejoindre les quarante-sept qui passèrent du côté du tiers le 25 juin à la suite du duc d'Orléans et même de son cousin le duc de La Rochefoucauld³⁶. Bien que

l'armée que Monsieur le duc de Liancourt a l'honneur de proposer à Monsieur le marquis de Ségur», 1786.

³⁰ Daumy, 2023a.

³¹ Rapporté par *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, 92, [vendredi 2 avril 1790](#).

³² Taillemite, 1989.

³³ Figeac, 2010, p. 125.

³⁴ AN, B/a/32, Procès-verbaux des assemblées électorales des trois ordres, baillage de Clermont-en-Beauvaisis.

³⁵ *Higonnet et Murphy*, 1973, p. 231.

³⁶ Gaétan (La Rochefoucauld), *Vie de duc*, p. 25.



n'ayant pas rejoint le tiers le 25, Liancourt est communément compris au sein de ce que l'on a appelé le «parti des ducs», ce groupe de grands seigneurs libéraux aux idées progressistes, en opposition avec les idées conservatrices de la noblesse provinciale. Ils sont liés par l'intérêt qu'ils ont porté à la Révolution puis aux nouvelles institutions américaines et par leur appartenance aux différentes sociétés philanthropiques³⁷. Liancourt figure dans ce groupe et appartient, comme la plupart de ses pairs, à la Société philanthropique fondée en 1780, mais se démarque par son absence de la Société des Trente. Les prises de position du duc s'apparentent encore plus fortement à celles d'Armand-Joseph de Béthune-Charost, agronome et philanthrope dont l'interventionnisme ne prit jamais une tournure politique³⁸. Selon le plaidoyer de 1795 visant sa radiation de la liste des émigrés, «C'est lui qui dans la nuit du 14 au 15 le détermina [le roi] à se réunir à l'Assemblée»³⁹. En soufflant, sans être évidemment le seul, l'idée d'un rapprochement avec l'Assemblée, Liancourt se pose en véritable théoricien et catalyseur de la synthèse des deux représentants de la nation: le corps des députés et le roi⁴⁰ et en est remercié en étant élu président le 18 juillet 1789, pour quinze jours. Certes, le mandat est court, sa forme est pensée pour encadrer les personnalités des présidents et éviter les tentations du pouvoir, mais l'événement n'en est pas moins honorifique pour le duc. L'élection se fait en deux tours de scrutin, le premier n'établissant pas un résultat clair, les bulletins se répartissant entre le duc de Liancourt et le duc de La Rochefoucauld. Au deuxième vote, Liancourt devint président en recueillant 600 voix sur 800⁴¹. Cette ultime élection illustre le positionnement politique de La Rochefoucauld-Liancourt, entre attachement au roi et adhésion au parlementarisme.

2. DE L'EXIL A LA RECONSTRUCTION SYMBOLIQUE

2.1. 1792 ou la fin d'un monde

Membre éminent de l'aristocratie réformatrice qui participa à l'abattage du chène séculaire de l'Ancien Régime pour faciliter l'avènement d'une société plus juste organisée autour d'un monarque constitutionnel, La Rochefoucauld-Liancourt fut pourtant une des nombreuses victimes du raidissement de la Révolution. Après la tentative de fuite arrêtée à Varennes en juin 1791, le club des

³⁷ Duprat, 1996. p. 129.

³⁸ Béthune-Charost, *Conduite d'Armand-Joseph Béthune-Charost avant et depuis la Révolution*, Paris, 1794.

³⁹ APCR, E13b, Troisième mémoire envoyé au Directoire exécutif pour la radiation de la liste des émigrés, 1799.

⁴⁰ Martin, 2012, p. 254.

⁴¹ Réimpression de l'ancien *Moniteur*, p. 175.

Jacobins se partagea en deux partis devenus irréconciliables: les Feuillants réunissant les partisans du roi constitutionnel, et les Jacobins partisans de la déchéance de Louis XVI suite à la pétition rédigée par Choderlos de Laclos et Danton⁴². Parmi les Feuillants, Liancourt participe aux travaux des comités les plus importants pour la construction de la nation française. Bien que le cumul des places dans les comités ait été interdit par le règlement de l'Assemblée constituante, Liancourt fait partie de ces figures parlementaires qui participèrent à plusieurs d'entre eux⁴³: comité des droits féodaux, comité d'agriculture et de commerce, comité militaire, et surtout comité de mendicité où il fit valoir ses idées sociales, et comité de constitution. Mais après la fatidique journée du 10 août 1792, suite des tensions qui avaient émergées en juin 1791, la Révolution a donné dans la traque revancharde de tous les potentiels ennemis de la liberté, et en premier lieu de ceux qui par n'importe quel moyen ont affirmé, assumé et revendiqué leur attachement au Roi et à la monarchie⁴⁴. La période qui s'étend de l'été 1792 au printemps 1793 est sans doute la plus chaotique pour la noblesse libérale, forcée de se cacher ou de fuir⁴⁵. La Cour, qui n'avait pas cessé d'exister, jusqu'au dernier moment, même si le cérémonial avait été largement perturbé⁴⁶, doit alors affronter un saut dans l'inconnu, dans un monde tout à fait nouveau dans lequel celui qui donnait du sens à leur existence n'est plus qu'un prisonnier étroitement surveillé. Les premiers jours d'août sonnent le tocsin du départ de ceux qui n'étaient pas encore partis. Avant d'aller plus loin, il est nécessaire de revenir sur cette idée d'émigration qui ne date pas de 1792, mais qui se met en place dès 1789 pour les plus ultras des partisans de l'Ancien Régime qui ne purent supporter l'abolition des grands principes de la société d'ordres⁴⁷. Liancourt, malgré son implication dans les heures glorieuses de la Révolution, ne put échapper à cette irrésistible traque.

Tout commence alors qu'il se trouve à Rouen en vertu de son commandement militaire de la Normandie et de la Picardie, le samedi 11 août⁴⁸. Lors de la séance à l'Assemblée du lundi 13, on rapporte que le duc, au courant des événements qui se sont déroulés la veille aux Tuileries, aurait passé en revue un

⁴² Martin, 2012, p. 123.

⁴³ Castaldo, 1989, p. 211.

⁴⁴ Vidalenc, 1963, p. 20.

⁴⁵ Diesbach, 1998, p. 231.

⁴⁶ Mansel, 1989, p. 50.

⁴⁷ Boissard, 1992, p. 218.

⁴⁸ ADO, 6J9, Liasse «15e division militaire de Normandie», lettre du ministre de la Guerre Duportail au duc de Liancourt, 13 septembre 1791.



détachement du régiment de Salis-Samade, aurait fait «prêter aux soldats le serment civique»⁴⁹ et les aurait invités à crier «Vive le Roi». Sur ce fait, un officier de la Garde nationale intervient en criant «Vive la Nation», et se retrouve mis aux arrêts par le duc de Liancourt. D'une gravité impensable pour les Jacobins les plus à gauche, ces faits sont soumis à l'avis du Comité de surveillance, et en quelques jours, François-Alexandre-Frédéric, de même que son cousin germain, le duc Louis-Alexandre de La Rochefoucauld, se trouve soumis à un mandat d'arrêt officialisé le 16. La mauvaise nouvelle parvient vite aux oreilles de l'aristocrate qui, le 15 août, gribouille quelques notes à la hâte sur un bout de papier. On peut y lire le compte rendu du *Moniteur* à propos de l'affaire de Rouen en date du 15, puis il y ajoute un mot datant du 18 dans lequel il reprend les suites de l'affaire qui sont grossies de soupçons sur son implication dans une éventuelle fuite de Louis XVI par Rouen⁵⁰. Tout converge contre lui, et de héros du 14 juillet ayant fait pencher le Roi vers l'union avec l'Assemblée, il devient conspirateur et ennemi de la Révolution. A partir de ce fameux samedi 11, tout se précipite. Le 14 il démissionne de son commandement militaire en invoquant la nouvelle tournure de la Révolution dont les lois ne sont plus en adéquation avec sa conduite passée et surtout avec ses «principes»⁵¹. Le moins que l'on puisse dire, c'est que jusqu'au bout le duc a assumé ses idées, au péril de sa vie. La distinction entre noble contre-révolutionnaire, noble en fuite face au danger qui plane sur lui, domestiques et prêtres réfractaires n'est pas faite, ce qui montre que le désarroi de l'Assemblée constituante puis législative est grand face à cette fuite continue et protéiforme⁵². Les mots sont cependant forts et font office de dissuasion, mais quand la machine s'emballe contre tous ceux, y compris sur le territoire, dont on soupçonne une certaine dévotion au Roi, il n'y a plus qu'un seul choix à faire: vivre ou mourir, partir ou périr.

Face à ce choix, Liancourt a été relativement rapide à prendre une décision efficace, celle de quitter la France, comme tant d'autres. Plusieurs grandes études régionales ont montré l'ampleur du phénomène. Dans l'Ille-et-Vilaine étudiée par Roger Dupuy, 25% des familles nobles sont concernées par l'émigration⁵³, une proportion qui monte à 30% dans le Bordelais de Michel Figeac⁵⁴, et qui culmine

⁴⁹ *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, 228, mercredi 15 août 1792.

⁵⁰ APCR, E13b, Notes manuscrites tirées de la *Gazette nationale* à propos des actes du duc de Liancourt à Rouen, 15 et 18 août 1792, non paginé. Daumy, 2023b.

⁵¹ Dreyfus, 1903, p. 120.

⁵² Rance, 1998, p. 6.

⁵³ Dupuy, 1988, p. 47.

⁵⁴ Figeac, 1996, p. 379.

DE LA RÉVOLUTION A LA NOSTALGIE DE LA GRANDEUR PASSÉE

à 47% dans les terres limousines chères à Jean Boutier⁵⁵. L'aventure de François Alexandre Frédéric s'inscrit pleinement dans ce mouvement général d'un point de vue social et géographique. Parti de Rouen, il se rend sur les plages du Crotoy, en baie de Somme, où l'un de ses amis de la constituante, le député Delattre le rejoint et finance une partie du voyage vers l'Angleterre qu'il organise grâce à un pêcheur du port, un certain Vaduntun⁵⁶. Finalement, le 19 août, l'aristocrate embarque sur ce navire de pêcheurs, avec ses effets personnels, deux pistolets, et le peu d'argent qui lui restait après avoir donné toutes ses économies au roi prisonnier. Sous la menace de l'arrestation, c'est bien en fugitif solitaire qu'il part, et non en jeune chevalier exalté désireux de sauver la monarchie française, comme bon nombre des nobles partis en Allemagne⁵⁷. Son dernier certificat de résidence de Liancourt remonte au 3 juillet⁵⁸. François Alexandre Frédéric est désormais traître à la Révolution. Le duc de Liancourt en gloire du 14 et du 15 juillet, du 4 août et du comité de mendicité n'est plus, seul reste l'émigré Liancourt, désargenté et déçu par une période de changement qui n'aurait pas dû prendre cette voie de violence et de division.

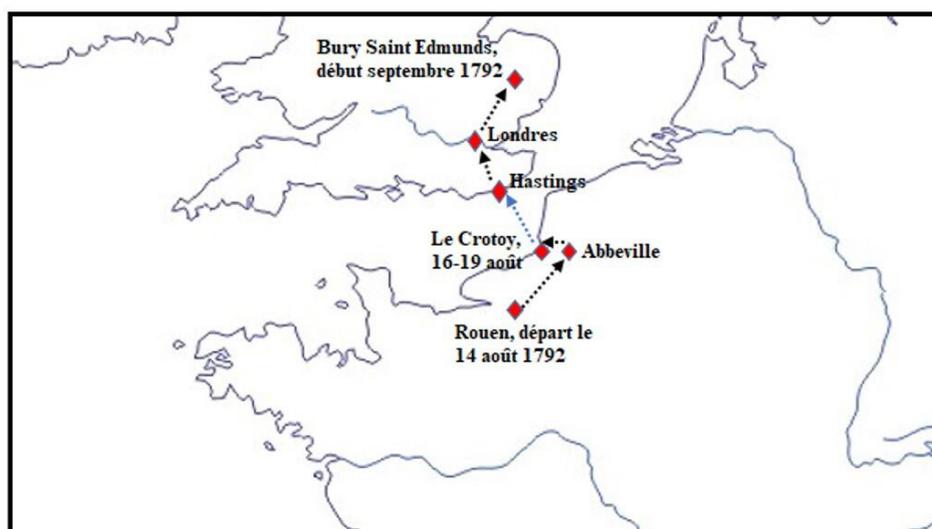


Figure 2. Trajet du début de l'exil du duc de Liancourt en 1792 [Elaboration propre]

⁵⁵ Boutier, 1989, p. 92.

⁵⁶ Gaétan (La Rochefoucauld), *Vie de duc*, pp. 38-39.

⁵⁷ Rance, 1998, p. 18.

⁵⁸ APCR, E13b, Copie du dernier certificat de résidence du duc de Liancourt, 3 juillet 1792.



2.2. Le noyau familial contre l'hostilité révolutionnaire?

Louis-Alexandre, duc de La Rochefoucauld, cousin germain de Liancourt et proche collaborateur politique à l'Assemblée, est assassiné à Gisors le 4 septembre tandis que François Alexandre-Frédéric part en exil en Angleterre puis aux Etats-Unis avant de revenir en France en 1800⁵⁹. Restées sur le territoire national, la duchesse d'Enville, mère de Louis-Alexandre, et la duchesse de Liancourt, épouse de François-Alexandre-Frédéric, mettent en place différentes stratégies pour maintenir autant que possible l'intégrité des domaines familiaux. Parallèlement à ces opérations de gestion domaniale, le duc et la duchesse de Liancourt divorcent officiellement le 24 septembre 1792 après avoir traversé les débuts de la Révolution en s'éloignant progressivement⁶⁰.

Nonobstant ces atermoiements conjugaux, le couple Liancourt a donné naissance à quatre enfants: François-Armand (1765), Alexandre-François (1767), Aglaé (1774-1789) et Frédéric-Gaétan (1779). Face aux vicissitudes et aux dangers présentés par la Révolution, une question se pose et peut être considérée comme une pierre d'angle de la compréhension des réactions politiques et patrimoniales de la famille pendant et au lendemain de la Révolution. La famille, au sens du couple et des enfants, a-t-elle agi comme un rempart face à l'adversité? Evidemment, cette question appelle l'examen des idées politiques des divers membres de la famille nucléaire. D'abord, la duchesse de Liancourt resta en France, devenue gestionnaire des biens qui venaient de sa dot et qui formaient une partie de l'empire foncier du couple. Elle fit partie de ces femmes qui eurent un rôle tout à fait considérable dans la protection et le maintien des patrimoines nobiliaires⁶¹. De ce point de vue, son rôle fut celui de la défense des terres qui pouvaient échapper à la vente comme biens nationaux, et la solution était le divorce, légalisé par la loi du 20 septembre 1792. Si la place des femmes dans l'administration domaniale n'est pas un fait nouveau, notamment en cas de défaut de gestion du mari⁶², c'est face à la contrainte que Félicité-Sophie de Lannion, duchesse de Liancourt, dut se refondre en gestionnaire pour former le premier rempart de défense contre les saisies révolutionnaires⁶³. Mais c'est surtout pour

⁵⁹ ADO, 6J4, Documents sur l'émigration, Lettre de Lucien Bonaparte au duc de Liancourt, 23 janvier 1800; laissez-passer émanant du ministre plénipotentiaire de la République batave auprès des villes impériales et des princes allemands de Basse-Saxe, 7 juillet 1799; Laissez-passer du consul du roi de Prusse à Amsterdam, 19 juillet 1799.

⁶⁰ ADO, 6J4, lettres de la duchesse de Liancourt au duc à propos de leur divorce passé le 24 septembre 1792 à Paris, 1800-1801.

⁶¹ Figeac-Monthus, 2000, pp. 78-79.

⁶² Ferrier-Viaud, 2022, pp. 88-89.

⁶³ Philipp, 1990, pp. 65-66.

les fils du couple que la question se pose. Le dernier, Frédéric-Gaétan, n'avait que dix ans au moment des événements. C'est surtout du côté de l'aîné, François-Armand, que le regard doit se tourner car son positionnement politique vis-à-vis de son père et de son oncle le duc de La Rochefoucauld opère une rupture totale. A l'aube de la Révolution, François-Armand, était en âge de prendre position et surtout d'assumer ses idées. Très vite, il se démarque de ses parents en s'affirmant ardent partisan de la monarchie absolutiste. Lors de la chute des Tuileries, il est aux côtés de la famille royale, l'épée à la main comme il se plaît à le rappeler dans ses *Souvenirs du 10 août 1792*⁶⁴, tandis que ses parents étaient en fuite. Plus intéressant, il exprime son ressentiment quant aux prises de position et aux participations de son père et de son oncle dans les événements révolutionnaires.

Ma conduite depuis le commencement de la Révolution a toujours été la conséquence de l'éloignement que j'en ai eu. Dès l'année 1790, j'ai quitté le service où j'avais une place agréable, quand je me suis assuré que la plus basse corruption et les moyens les plus vils étaient employés pour séduire et soutenir toutes les classes du peuple; mais ayant plusieurs parents fort marquants dans le parti de la Révolution, je ne voulais donner des preuves de mon opinion qu'en causant avec mes amis. [...] J'étais persuadé que le malheureux voile qui les avait empêchés de voir l'abîme où on les conduisait tomberait cette fois; qu'ils verraient enfin dans quelles mains ils avaient aidé à livrer le vaisseau public, tout en ayant cru travailler à le réparer. J'ai toujours été fâché de leur aveuglement, mais j'aurais pu assurer qu'ils ne se courberaient pas sous le joug des Républicains»⁶⁵.

Une scission politique à l'intérieur de la famille est très nettement exprimée par François-Armand dont la critique directe des prises de position politiques de ses père et oncle, tous deux députés en 1789 et ouverts aux demandes du Tiers, révèle au grand jour sa propre hostilité à la Révolution, pour le moins aux accès de violence qui en découlent. En cela, la crise politique familiale qui apparaît ici offre un bel exemple de dissension entre proches et s'intègre parfaitement à l'arsenal des drames familiaux, tant physiques qu'intellectuels ou idéologiques qui frappèrent les familles engagées dans les événements⁶⁶. Ces chocs à l'intérieur des familles témoignent de l'ampleur du séisme que fut la Révolution, allant jusqu'à éveiller des conflits politiques dans la plus pure des intimités, le cercle de la parentèle immédiate. Pourtant, en évoquant le «vaisseau public», le fils aîné du duc de La Rochefoucauld-Liancourt fait montre d'un mimétisme lexical fondé sur les discours de ses deux parents. Donnant un exemple d'un monar-

⁶⁴ La Rochefoucauld, 1929, p. 27.

⁶⁵ La Rochefoucauld, 1929, pp. 35-37.

⁶⁶ Chopelin, Deschanel, Martin, Soulas [À paraître].



chisme modernisé par l'apprentissage des notions de bien public et d'intérêt général, le fougueux contre-révolutionnaire montre à quel point les réflexions sociales, économiques et politiques des Lumières patriotes, fondées en grande partie sur le service du bien public et la primauté de l'Etat, ont pu irriguer la noblesse. Il dévoile aussi, dans cet écrit rétrospectif, qui cherche plus ou moins à réécrire un passé pour participer à la refondation sociale et politique d'un lignage⁶⁷, une forme de nostalgie pour ce qu'était la royauté d'Ancien Régime, l'incarnation du pouvoir dans une personne et le protocole qui l'accompagne, nostalgie encore ressentie dans les rangs du second ordre politisé jusque sous la III^e République!⁶⁸. Quoi qu'il en soit, lorsque le père, le fils et l'oncle doivent affronter le raidissement de la Révolution en 1792, les divergences politiques semblent encore être un frein à l'union lignagère qui devrait prévaloir face à l'hostilité. Ce n'est qu'au lendemain des drames que les plaies idéologiques se referment et incitent, dans une France désormais radicalement différente, le père et le fils à faire front ensemble pour restaurer les splendeurs familiales.

2.3. *La nostalgie conquérante: reconstruire l'empire et le nom*

Sorti de la Révolution divorcé et amputé d'une partie de sa fortune, le duc de Liancourt, désormais La Rochefoucauld-Liancourt depuis la mort de son cousin germain en septembre 1792, se lance dans un élan de reconstruction patrimoniale. Cherchant à renflouer les caisses de l'Etat, l'Assemblée nationale constituante avait décrété la vente des biens des émigrés et du clergé. C'est la Régie nationale des biens et domaines qui se charge de la tâche dès l'automne 1790 et met en place ce que Bernard Bodinier et Eric Teyssier ont décrit comme «l'événement le plus important de la Révolution⁶⁹». Si les biens du couple Liancourt provenant de la dot de la duchesse ont pu être sauvés, en particulier les terres de Bretagne, il n'en va pas de même de ceux du duc qui ont subi de larges saignées. C'est notamment le cas pour le duché de Liancourt qui perd pour le moins 424 hectares de terres labourables, et pour le marquisat d'Halluin qui est amputé d'au moins 318 hectares⁷⁰. Le montant total de ces ventes s'élève à 11 784 241 livres, ce qui est tout à fait considérable. Mais c'est surtout la vente, non liée aux biens nationaux, du domaine de La Rochefoucauld en Angoumois qui représente pour le duc une blessure portée contre le prestige familial. Avant la Révolution le château et son domaine appartenaient au duc Louis-Alexandre de La Rochefoucauld, cousin germain de Liancourt. Puis, à sa mort le 4 septembre 1792, le

⁶⁷ Petiteau, 2012, pp. 56-57.

⁶⁸ Mension-Rigau, 2019, pp. 158-159.

⁶⁹ Bodinier et Teyssier, 2000.

⁷⁰ Daumy, 2019, p. 241.

tout échut à son épouse Alexandrine-Charlotte de Rohan Chabot qui le vendit à Jean Goisson, un négociant parisien⁷¹. Endetté, Goisson revendit le domaine le 22 décembre 1804 à Claude-Anne Perrin qui dut lui aussi le remettre en vente en 1805. C'est à ce moment-là, le 13 août 1805, que François-Armand, fils aîné du duc de La Rochefoucauld-Liancourt, se rend adjudicataire du domaine pour la somme de 36 750 francs⁷². S'il est une chose à retenir, c'est que dès 1805, la propriété lointaine, et surtout son magnifique château où se mélangent les traces architecturales des XI^e, XIV^e, XVI^e et XVIII^e siècles, reviennent dans le giron familial. Même si la transaction se fait au nom de François-Armand, l'influence de François Alexandre Frédéric est grande dans cette reconquête suprême. Le fils aîné, qui est devenu duc d'Estissac, réside à Liancourt chez son père. Pendant la Révolution, les divergences politiques avaient brouillé les relations entre le père et son fils, mais après l'amnistie de 1800 pour les émigrés, les deux hommes se sont retrouvés pour reconstruire leur empire délabré dans le cadre de la «forteresse familiale»⁷³. La famille nucléaire devient alors, dans un cadre politique radicalement différent, le pôle de stabilité rassurant dans lequel s'exprime la nostalgie pour la grandeur passée et où s'exerce la stratégie de reconstruction: une veille acharnée des biens fonciers mis en vente et le rachat progressif, parcelle par parcelle.

En étendant leur propriété sur le domaine charentais, ils remplissent un objectif double. D'abord, cela leur permet, et surtout au duc de Liancourt, de s'affirmer à la tête de la famille en prenant possession du berceau, de la terre originelle qui les vit apparaître près d'un millénaire auparavant. Ensuite, l'acquisition est l'occasion de renouer avec leur histoire, et, toujours dans la dynamique d'imposer leur branche à la tête de la Maison, de s'ériger en continuateurs de l'œuvre des anciens ducs de La Rochefoucauld. Être propriétaire de la terre dont on porte le nom est gage d'excellence nobiliaire, mais c'est aussi «une prépondérance sociale marquée dans l'espace et dans le paysage»⁷⁴. Ce privilège éminemment aristocratique rappelle l'idée de Tocqueville selon laquelle «la famille représente la terre, la terre représente la famille; elle perpétue son nom, son origine, sa gloire, sa puissance, ses vertus»⁷⁵. L'importance du nom est d'autant plus forte que La Rochefoucauld, en tant que terre et que nom, s'inscrit dans le

⁷¹ APCR, F13a, Lettre du sieur Marchais, locataire du château de La Rochefoucauld, au sieur Léonard Delage, régisseur, 29 décembre 1810.

⁷² APCR, F13a, Bordereau de collocation des créanciers de Jean Goisson, 11 janvier 1812.

⁷³ Mension-Rigau, 1997, p. 20.

⁷⁴ Baur, 2007, p. 167.

⁷⁵ Tocqueville, 1992, p. 53.



cercle extrêmement restreint des éponymies très anciennes, où c'est le fondateur qui a marqué la terre de son nom et non pas l'inverse. Comme l'a brillamment rappelé Roger Baury, la continuité séculaire d'une famille à la tête de sa terre est un fabuleux facteur d'assurance de la prééminence au sein du second ordre⁷⁶. Cela était vrai sous l'Ancien Régime, et ça l'est encore à l'orée du XIX^e siècle, même si, plus qu'un gage de supériorité, cela devient une forme de souvenir des gloires passées qui participe de la consolidation d'un mythe familial.

3. TRANSMISSION, FONCTIONS HONORIFIQUES ET GLOIRE FANTASMÉE DU NOM

3.1. Le renouvellement d'un «philanthrope d'autrefois» ou la nostalgie de l'aristocratie libérale

Au-delà même de la reconstruction très concrète d'un empire foncier familial et symbolique, qui trahit une forme de nostalgie du prestige ancien de la famille, le duc de La Rochefoucauld-Liancourt s'adonne sous la Restauration à la poursuite de ses expériences philanthropiques mises au service du développement socio-économique du pays. Plus qu'une poursuite, c'est une nouvelle dimension qu'il donne à ses réflexions en devenant haut fonctionnaire et en se rapprochant de la haute administration dès l'Empire. En 1800, il reprend ses travaux sur les moyens de se protéger contre la variole et introduit en France une méthode mise au point quatre ans plus tôt en Angleterre par le dicteur Jenner, la vaccination jennérienne de bras à bras, connue en France comme la «vaccine»⁷⁷. «Il est hors de doute que la vaccine est la plus précieuse découverte que la médecine ait faite dans le dernier siècle»⁷⁸ écrivait le duc dès 1807 au docteur Husson qui était son interlocuteur privilégié dans cette officine de l'Académie de médecine de Paris qui avait pris son autonomie et était devenue le Comité central de vaccine en mai 1800⁷⁹. Par son implication dans la diffusion de la vaccine, le duc redonnait cours à ses occupations médicales d'avant la Révolution et transformait un intérêt scientifique et philanthropique en élan patriotique et nostalgique. Le duc faisait renaître de leurs cendres les visées d'utilité publique des élites éclairées de la fin de l'Ancien Régime et transportait avec lui dans le premier XIX^e siècle la nostalgie d'une grande aristocratie acquise au service du bien

⁷⁶ Baury, 2007, p. 170.

⁷⁷ Archives de l'Académie de médecine de Paris [désormais AAM], V6 d.54, La Rochefoucauld-Liancourt nommé président perpétuel du comité de vaccine par l'abbé de Montesquiou, 22 août 1814.

⁷⁸ AAM, V6 d.36, lettre de La Rochefoucauld-Liancourt au docteur Husson sur les moyens de diffuser la vaccine, 1807.

⁷⁹ AAM, V6 d.54, rapport du comité médical établi à Paris pour l'inoculation de la vaccine se félicitant de la collaboration des préfets pour la diffusion du procédé, mars 1801.

public⁸⁰. En 1818, le duc participe, avec une flopée de banquiers protestants dont le baron Benjamin Delessert était le coordonnateur, à la fondation de la première Caisse d'Épargne populaire française, la Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Paris. Il en était la caution prestigieuse et catholique et permettait à nouveau à son nom d'être apposé auprès de titres d'institutions de bienfaisance. Mais en sus, les premiers comptes rendus des assemblées du comité d'administration, dès 1819, le montrent en véritable président-banquier présentant aux administrateurs les activités détaillées de la banque⁸¹. Le fameux petit livret rouge, le livret de caisse d'épargne listant les dépôts et retraits, n'était pas une création sortie subitement du néant, mais était le fruit des réflexions des philosophes du XVIII^e siècle qui avaient instauré une nouvelle manière de voir le monde, non plus fondée sur la Providence divine mais sur la prévoyance permise par le recul des grands fléaux tels que les famines et les épidémies, et l'allongement de l'espérance de vie⁸². Cette fondation était la suite logique de celle de l'École des Arts et Métiers qui vit le jour en 1780 dans la ferme de la Montagne, à Liancourt, où l'aristocrate organisait une formation professionnelle pour prémunir contre la misère les enfants des soldats pauvres de son régiment de dragons⁸³. Très impliqué dans la vie publique, La Rochefoucauld-Liancourt semble également faire partie, de même que son fils aîné et son second, Alexandre-François, de ces nobles issus de l'ancienne haute aristocratie considérant que leur ancienne prééminence sociale devait se traduire en omniprésence politique⁸⁴. Inspecteur général des écoles d'Arts et Métiers dès 1800, le duc entame une carrière de haut fonctionnaire et de politique qui correspond à la transformation pratique de la nostalgie aristocratique. Membre de la Chambre des Pairs lors de la première fournée de juin 1814, il se présente à la députation qui représentait également un pôle de persistance aristocratique puisque les deux tiers des sièges étaient emportés par la noblesse⁸⁵. Mais c'est surtout dans les postes de la haute fonction publique que s'illustre La Rochefoucauld-Liancourt. Pour en prendre la mesure, les échanges avec Corbière, ministre de l'Intérieur du gouvernement de Villèle, sont un observatoire privilégié. Le 4 juillet 1823, le duc de La Rochefoucauld-Liancourt informe le préfet de police de son regret de voir «ce fantôme de nouveau conseil»⁸⁶

⁸⁰ Linton, 2001, p. 112.

⁸¹ Archives nationales du Monde du Travail, 88 AQ 1, rapports présentés aux assemblées générales de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Paris, 1819-1827.

⁸² Gueslin, 1989.

⁸³ Rappelons ici que les fondations d'établissement d'enseignement dans la seconde moitié du siècle des Lumières visaient majoritairement le recul de la pauvreté et de la mendicité, Figeac-Monthus, 2015, p. 235.

⁸⁴ Higgs, 1987, p. 132.

⁸⁵ Brelot, 1992, p. 586.

⁸⁶ Archives de l'Assistance publique et Hôpitaux de Paris [désormais AAPHP], 83 Foss 1, lettre du duc de La



Universidad
de Navarra

FACULTAD DE
FILOSOFÍA
Y LETRAS

DEPARTAMENTO DE
HISTORIA DEL ARTE
Y GEOGRAFÍA

sceller la fin du conseil spécial des prisons duquel il était l'un des administrateurs. Laissant courir sa pensée il s'adonne à une virulente critique du gouvernement ultra-royaliste en affirmant qu'il s'attendait «à la suppression de ce conseil dont l'activité et la vigilance pouvaient gêner les vues secrètes et les actes arbitraires du gouvernement»⁸⁷. Ne se faisant pas attendre, la réponse du ministère est cinglante. Le 15 juillet, Charles X prend une ordonnance destituant le vieux philanthrope de ses principales fonctions: inspecteur général du Conservatoire national des Arts et Métiers, membre du conseil général des prisons, du conseil général des manufactures, du conseil d'agriculture, du conseil général des hospices et du conseil général du département de l'Oise⁸⁸. Avec une froide et piquante ironie, l'aristocrate précise au puissant ministre qu'il ne sait «comment les fonctions de président pour la propagation de la vaccine que j'ai introduite en France en 1800, ont pu échapper à la vigilance de Votre Excellence à laquelle je me fais un devoir de la rappeler»⁸⁹. Ainsi la boucle est bouclée, en quinze jours il perd ses sept fonctions qui correspondaient à toutes les orientations de ses réflexions sociales, économiques et politiques formées dans les dernières décennies de l'Ancien Régime. Cette violente séquence met fin à la nostalgie personnelle de La Rochefoucauld-Liancourt pour la stature de l'aristocrate éclairée s'affairant pour le soulagement des maux de la société.

3.2. *Le testament comme éloge d'une gloire passée et passerelle vers l'avenir*

Face à la mort, les hommes adoptent toujours des comportements, certes très divers en fonction des personnalités, mais souvent fort éloquentes en matière de représentations sociales. L'imminence du dernier souffle pousse à révéler ce qui constitue, au fond, une conception personnelle de ce qui est essentiel. Si le testament fait d'abord office, depuis le XIII^e siècle et sous pression de l'Eglise, d'acte public de contrition *ad pias causas*⁹⁰, il prend à partir de la seconde moitié du XVIII^e siècle et en lien évidemment avec le développement chez les élites d'une pensée libérale s'affranchissant du dogme de l'Eglise, un aspect bien plus terre à terre et fixé sur les nécessités immédiates et fondamentales de l'individu et du système familial dans lequel il s'insère. Du fait de son statut social, la haute noblesse entretient un lien privilégié avec l'écrit, voilà une affirmation qui est presque un euphémisme. Phénomène bien plus intéressant, elle se donne à voir

Rochefoucauld-Liancourt au préfet de police, 4 juillet 1823.

⁸⁷ AAPHP, 83 Foss I, lettre du duc de La Rochefoucauld-Liancourt au préfet de police, 4 juillet 1823.

⁸⁸ AAPHP, 83 Foss I, lettre de La Rochefoucauld-Liancourt à Corbière, 16 juillet 1823.

⁸⁹ AAPHP, 83 Foss I, lettre de La Rochefoucauld-Liancourt à Corbière, 16 juillet 1823.

⁹⁰ Ariès, 1977, p. 166.

dans les écrits du for privé⁹¹, c'est-à-dire dans tous les documents produits dans l'intention de révéler, pour soi ou pour un nombre de proches relativement restreint, un fragment de l'intime, une information qui permet de s'approcher «au plus près du secret des cœurs»⁹² et des esprits. Le testament et les livres de raison occupent dans cette catégorie de sources, une place tout à fait originale car ils sont le lieu et le moment de l'étalage de la conscience de soi. Ainsi, Valérie Piétri s'est aperçue que la noblesse de Provence au temps des Lumières continuait à entretenir le culte des origines lignagères mythiques dans ses livres de raison et testaments⁹³. Chez la plus haute noblesse libérale et savante, consciente du caractère souvent fantaisiste de ces légendes familiales, ce culte des origines se mue en une religion des gloires et des mérites familiaux qui doivent être cultivés par les héritiers pour nourrir leur conscience lignagère⁹⁴ et maintenir la famille dans les plus hautes sphères sociales. Le testament du duc de La Rochefoucauld-Liancourt est, à tous ces titres, un véritable modèle du genre. Outre le partage des biens, et en particulier des biens fonds, qu'il organise entre les trois fils de l'aristocrate, tout en prenant soin de délaisser symboliquement le cadet alors en froid idéologique avec son père⁹⁵, cet acte de l'intime scelle les dernières volontés lignagères du duc. L'extrait placé en préambule de cette étude éclaire parfaitement cette prépondérance donnée à la gloire du nom et à la conscience d'appartenir à un lignage ancien et prestigieux, en recommandant aux enfants et petits-enfants «d'être toute leur vie honnêtes gens, francs, loyaux, droits, dignes du nom qu'ils portent»⁹⁶. Si le curseur de l'orgueil familial s'est déplacé des racines légendaires au prestige du nom dû à des mérites ancestraux et prouvés par des actes précieusement conservés dans les archives du château⁹⁷, le testament témoigne également de la nostalgie aristocratique, voire de la crainte du déclassement, qui anime alors l'ancienne haute noblesse. Dernier acte de la vie censé être écrit au crépuscule de l'existence, le testament de La Rochefoucauld-Liancourt se démarque par sa date de première rédaction: 1809. Or, le duc s'est éteint en 1827, à l'âge de 80 ans. S'il y a ajouté un codicille en 1825, il n'en demeure pas moins vrai que l'homme semble avoir formulé ses derniers souhaits

⁹¹ Le Mao, 2022, p. 198.

⁹² Bardet et Ruggiu, 2005.

⁹³ Piétri, 2001.

⁹⁴ Burguière, 1991, p. 773.

⁹⁵ ADO, Minutes du notaire Nicolas Boullanger de Liancourt, Série 2E, 2E 184/141, Testament du duc de La Rochefoucauld-Liancourt, 1^{er} mars 1809.

⁹⁶ ADO, Minutes du notaire Nicolas Boullanger de Liancourt, Série 2E, 2E 184/141, Testament du duc de La Rochefoucauld-Liancourt, 1^{er} mars 1809.

⁹⁷ Daumy, 2018, pp. 22-23.



longtemps avant sa mort. Le cadre politique de l'Empire était sans doute un catalyseur du besoin presque biologique de ces anciennes familles d'assurer la mémoire du passé et la continuation du nom dans le futur. Au moment où l'empereur consacrait la naissance d'une nouvelle noblesse, la noblesse d'Empire, il était de bon ton de rappeler à ses successeurs qu'ils étaient issus d'une noblesse ancestrale, puisant ses racines dans les temps qui environnaient l'an mil⁹⁸. Relégué en son domaine de Liancourt et même s'il bénéficiait du prestige social que lui donnaient ses sept postes de la haute fonction publique, le duc ne s'en trouvait pas moins quelque peu désorienté. En effet, le système monarchique recréé par Bonaparte reprenait certains aspects de la Révolution, d'autres de l'Ancien Régime, mais pour faire émerger quelque chose de nouveau. La cour, en tant que système social, était restaurée mais en son sein la maison de La Rochefoucauld n'occupait plus la place qu'elle avait dans la cour des Bourbons. Toujours détenteur du grand office de la Garde-robe, selon les coutumes de la cour royale en exil, cette divergence de places curiales ne manquait pas d'engendrer une incertitude pour l'avenir, incertitude que le duc cherchait à contourner en reposant les fondamentaux sur le papier et en appelant ses héritiers à les respecter et à les perpétuer.

Au lendemain de la Révolution, le clan familial La Rochefoucauld-Liancourt, et en particulier la petite troupe formée du père et de ses fils, met en œuvre une stratégie pluridimensionnelle pour maintenir son prestige d'une part, et restaurer les biens et prérogatives qui en étaient les fondements d'autre part. A la fois ancrée dans les représentations ancestrales et modernes de la haute noblesse, à savoir d'un côté les positions et agiotages émanant du système royal et curial, et de l'autre les réflexions socio-économiques des Lumières, la famille a néanmoins dû affronter la Révolution et ses bouleversements. Bouleversement familial et foncier d'abord, qui fait du duc un ancien aristocrate en partie ruiné à son retour d'exil. Bouleversement politique aussi, La Rochefoucauld-Liancourt n'a plus que son nom et ses idées pour faire prévaloir ce qu'il était. Cette instabilité plurielle pousse à l'affirmation du rang et du nom, c'est pourquoi dès le début du siècle, sous le Consulat, il se lance dans la reconstruction de son ancien empire foncier en rachetant notamment le château de La Rochefoucauld, berceau familial. De la même manière, il s'affirme en tant qu'aristocrate libéral, ce que l'on pourrait appeler un philanthrope d'autrefois comme l'avait fait Ferdinand-Dreyfus. Ce rappel de l'appartenance à une certaine frange de l'ancienne aristocratie montre non seulement l'intention du duc de perpétuer ses œuvres, mais à l'heure du gouver-

⁹⁸ Martin, 1975.

DE LA RÉVOLUTION A LA NOSTALGIE DE LA GRANDEUR PASSÉE

nement ultra-royaliste de Villèle, il est aussi un plaidoyer politique pour le libéralisme et l'humanisme. Il constitue ainsi une nostalgie pour ce qu'était la noblesse éclairée. Un revirement politique qui ne se privait pas, par ailleurs, de cultiver un souvenir public de ces penseurs de la société puisque dès 1823 furent frappées des médailles commémorant les «Français célèbres». Bien sûr, le duc en faisait partie et il put voir de son vivant des médailles de bronze louant ses vertus sociales et ses œuvres bienfaites. Par ce geste, le gouvernement profitait de la nostalgie des grands de l'ancien temps, y compris ceux qui s'opposaient à lui. A l'aune du comportement social et familial de La Rochefoucauld-Liancourt, c'est une nostalgie à la fois familiale, politique et idéologique qui a pu être mise en lumière. Des formes de nostalgie qui, au fond, ne sont rien de plus que la traduction en actes et idées de l'instinct de survie d'une famille séculaire.

BIBLIOGRAPHIE

- Ariès, Philippe, *L'homme devant la mort*, Paris, Editions du Seuil, 1977.
- Armengol de Laverny, Sophie, *Les domestiques commensaux du roi de France au XVII^e siècle*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2002.
- Bardet, Jean-Pierre et François-Joseph Ruggiu (dir.), *Au plus près du secret des cœurs? Nouvelles lectures historiques des écrits du for privé*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2005.
- Baury, Roger, «L'ubiquité nobiliaire aux XVII^e et XVIII^e siècles», dans *La noblesse de la fin du XVI^e au début du XX^e siècle, un modèle social? Volume I*, dir. Marie Boisson, Michel Figeac, Josette Pontet, Anglet, Atlantica, 2002.
- Baury, Roger, «La terre et le nom, la noblesse française face au devoir de durée», dans *Château et stratégies familiales. Actes de rencontres d'Archéologie et d'Histoire en Périgord, les 22, 23, et 24 septembre 2006*, Pessac, Ausonius, 2007, pp. 167-194.
- Béaur, Gérard, *Histoire agraire de la France au XVIII^e siècle*, Paris, SEDES, 2000.
- Béthune-Charost, Armand-Joseph, *Conduite d'Armand-Joseph Béthune-Charost avant et depuis la Révolution*, Paris, 1794.
- Bodinier, Bernard et Eric Teyssier, *L'événement le plus important de la Révolution. La vente des biens nationaux*, Paris, Société des études robespierristes et Editions du CTHS, 2000.
- Bodinier, Bernard, «Une noblesse ruinée par la Révolution?», dans *Les noblesses françaises dans l'Europe de la Révolution*, Rennes, dir. Philippe Bourdin, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010, pp. 69-85.
- Boisnard, Luc, *La noblesse dans la tourmente, 1774-1802*, Paris, Tallandier, 1992.
- Boudjaaba, Fabrice, «Les élites et le marché foncier. Des acheteurs comme les autres? XVIII^e-XIX^e siècles», dans *Les élites et la terre. Du XVI^e siècle aux années 1930*, dir. Caroline Le Mao et Corinne Marache, Paris, Armand Colin, 2010.
- Boutier, Jean, «La noblesse bas-limousine face à la Révolution (1787-1795)», dans *Limousin en Révolution. Actes du colloque des 10 et 11 mars 1989*, Limoges, Editions Les Monédières, 1989.
- Brelot, Claude-Isabelle, *La noblesse réinventée? Nobles de Franche-Comté de 1814 à 1870*, Paris, Les Belles Lettres, 1992.
- Burguière, André, «La mémoire familiale du bourgeois gentilhomme. Généalogies domestiques en France aux XVII^e-XVIII^e siècles», *Annales ESC*, 46, 4, 1991, pp. 771-789.
- Castaldo, André, *Les méthodes de travail de la Constituante. Les techniques délibératives de l'Assemblée nationale, 1789-1791*, Paris, PUF, 1989.
- Cosandey, Fanny, *Le rang. Préséances et hiérarchies dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Gallimard, 2016.
- Chopelin, Paul, Boris Deschanel, Virginie Martin et Nicolas Soulas, *Colloque international: «Familles en (contre-)révolution, (contre-)révolution en famille. Mobilisations, conflits et transmissions politiques (1789 et au-delà)», Avril 2022 [À paraître]*.



Universidad
de Navarra

FACULTAD DE
FILOSOFIA
Y LETRAS

DEPARTAMENTO DE
HISTORIA DEL ARTE
Y GEOGRAFÍA

JEAN-CHARLES DAUMY

- Daumy, Jean-Charles, «Les archives privées du château de La Rochefoucauld ou le destin d'une famille au travers de ses papiers», *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 24, 2018, pp. 11-25.
- Daumy, Jean-Charles, *François XII de La Rochefoucauld-Liancourt. L'imaginaire nobiliaire dans la vie quotidienne d'un grand seigneur éclairé*, Paris, Editions de l'Épargne, 2019.
- Daumy, Jean-Charles, «Les parures du monarque: le duc de Liancourt et le grand office de la Garde-robe sous Louis XV et Louis XVI», *Versalia, Revue de la société des Amis de Versailles*, 25, 2022, pp. 115-128.
- Daumy, Jean-Charles, «Du foyer à la filature et à l'École impériale des Arts et Métiers: les manufactures des La Rochefoucauld ou l'émergence d'une industrie patriotique, XVIII^e-XIX^e siècle», dans *Industrie, développement et souveraineté. Ressources, valeurs et territorialités (France-Europe, XVII^e-XXI^e siècle)*, Paris, Ministère de l'Économie et des Finances, 2023a [À paraître].
- Daumy, Jean-Charles, «Le projet de fuite de Louis XVI à Rouen en juillet 1792. L'insurmontable fragmentation des royalistes», *Annales historiques de la Révolution française*, 412, 2023b, pp. 27-50.
- Diesbach, Ghislain de, *Histoire de l'émigration 1789-1814*, Paris, Perrin, 1998.
- Duma, Jean, *Les Bourbon-Penthièvre (1678-1793)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995.
- Duprat, Catherine, *Usage et pratiques de la philanthropie. Pauvreté, action sociale et lien social, à Paris, au cours du premier XIX^e siècle. Volume I*, Paris, Comité d'Histoire de la Sécurité Sociale, 1996.
- Dupuy, Roger, *La noblesse entre l'exil et la mort*, Rennes, Editions Ouest-France, 1988.
- Dreyfus, Ferdinand, *Un philanthrope d'autrefois. La Rochefoucauld-Liancourt, 1747-1827*, Paris, Plon, 1903.
- Ferrier-Viaud, Pauline, *Epouses de ministres. Une histoire sociale du pouvoir féminin au temps de Louis XIV*, Seyssel, Champ Vallon, 2022.
- Figeac, Michel, *Destins de la noblesse bordelaise (1770-1830)*, Bordeaux, Fédération historique du Sud-Ouest, 1996.
- Figeac, Michel, «Anatomie de trois destins croisés de la haute noblesse vers la tentation révolutionnaire: Stanislas de Clermont-Tonnerre, Trophime-Gérard de Lally-Tollendal, Louis-Michel Le Peletier de Saint-Fargeau», dans *Les noblesses françaises dans l'Europe de la Révolution*, dir. Philippe Bourdin, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010, pp. 117-134.
- Figeac, Michel, *Les noblesses en France. Du XVI^e au milieu du XIX^e siècle*, Paris, Armand Colin, 2013.
- Figeac-Monthus, Marguerite, *Les Lur Saluces d'Yquem de la fin du XVIII^e siècle au milieu du XIX^e siècle*, Lavaur, Mollat-FHSO, 2000.
- Figeac-Monthus, Marguerite, *Les enfants de L'Emile? L'effervescence éducative de la France au tournant des XVIII^e et XIX^e siècles*, Berne, Peter Lang, 2015.
- Gaétan, Frédéric (comte de La Rochefoucauld), *Vie du duc de La Rochefoucauld-Liancourt*, Paris, L'Imprimerie de A. Henry, 1831.
- Goujon, Bertrand, «"Y être, c'est (encore) en être": déclassement social et aspirations nobiliaires parmi les familles maintenues en noblesse en France sous la Restauration», *Revue historique*, 684, 2017, pp. 819-841.
- Gueslin, André, «L'invention des Caisses d'épargne en France: une grande utopie libérale», *Revue historique*, CCLXXXII, 2, 1989, pp. 391-409.
- Higgs, David, *Nobles in Nineteenth Century France. The Practice of Inegalitarianism*, Baltimore, John Hopkins University Press, 1987.
- Higonnet, Patrice et James Murphy, «Les députés de la noblesse aux États généraux de 1789», *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, XX, 2, 1973, pp. 230-247.
- Labourdette, Jean-François, «Fortune et administration des biens des La Trémoille au XVIII^e siècle», *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 82, 2, 1975, pp. 163-177.
- La Rochefoucauld, François-Armand, *Souvenirs du 10 août 1792 et de l'armée de Bourbon*, ed. Jean Marchand, Paris, Calmann-Lévy, 1929.
- Le Mao, Caroline, «Les écrits du for privé, une source pour renouveler l'histoire de la noblesse», dans *Noblesse française, noblesse polonaise. 20 ans après*, dir. Jaroslaw Dumanowski, Michel Figeac, Agnieszka Wiczorek, Bordeaux, La Geste-MSHA, 2022, pp. 193-205.
- Le Roux, Nicolas, «La Maison du Roi sous les premiers Bourbons. Institution sociale et outil politique», dans *Les cours d'Espagne et de France au XVII^e siècle*, dir. Chantal Grell, Benoît Pellistrandi, Madrid, Casa de Velázquez, 2007.
- Lilti, Antoine, *L'héritage des Lumières. Ambivalences de la modernité*, Paris, Seuil, Gallimard, EHESS, 2019.
- Linton, Marisa, *The Politics of Virtue in the Enlightenment France*, Houndmills, Palgrave, 2001.
- Mansel, Philip, *La Cour sous la Révolution, l'exil et la Restauration, 1789-1830*, Paris, Tallandier, 1989.



DE LA RÉVOLUTION A LA NOSTALGIE DE LA GRANDEUR PASSÉE

- Martin, Georges, *Histoire et généalogie de la maison de La Rochefoucauld*, s.l., s.n., 1975.
- Martin, Jean-Clément, *Nouvelle histoire de la Révolution française*, Paris, Perrin, 2012.
- Mension-Rigau, Eric, *Aristocrates et grands bourgeois. Education, Traditions, Valeurs*, Paris, Perrin, 1997.
- Mension-Rigau, Eric, *Enquête sur la noblesse. La permanence aristocratique*, Paris, Perrin, 2019.
- Mougel, François-Charles, «La fortune des princes de Bourbon-Conti: revenus et gestion, 1655-1791», *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 18, 1971, pp. 30-49.
- Petiteau, Natalie, *Écrire la mémoire. Les mémorialistes de la Révolution et de l'Empire*, Paris, Les Indes savantes, 2012.
- Philipp, Elisabeth, «Le divorce à Paris sous la Révolution, 1792-1802. Étude des comportements face à la loi», *Actes du colloque international des 12-13-14 avril 1989 «Les femmes et la Révolution française»*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 1990, pp. 65-75.
- Piètri, Valérie, *Noblesse et famille en Provence orientale de la fin du XVII^e siècle à la veille de la Révolution*, Nice, Université de Nice, 2001.
- Rance, Karine, «L'émigration nobiliaire française en Allemagne: une "migration de maintien" (1789-1815)», *Genèses*, 30, 1998, pp. 5-29.
- Réimpression de l'ancien Moniteur, seule histoire authentique et inaltérée de la Révolution française depuis la réunion des États généraux jusqu'au Consulat, mai 1789-novembre 1799, Séance du samedi 18 juillet 1789*, Paris, Henri Plon, 1858.
- Taillemite, Etienne, *La Fayette*, Paris, Fayard, 1989.
- Tocqueville, Alexis de, *De la démocratie en Amérique*, dans Tocqueville, Alexis de, *Œuvres complètes*, II, Paris, Bibliothèque de la Pléiade, 1992.
- Vidalenc, Jean, *Les émigrés français 1789-1825*, Caen, Association des Publications de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines - Université de Caen, 1963.
- Waele, Michel de, «Le prince, le duc et le Ministre: conscience sociale et révolte nobiliaire sous Louis XIII», *Revue historique*, 2014, 2, 670, pp. 313-341.



Universidad
de Navarra

FACULTAD DE
FILOSOFÍA
Y LETRAS

DEPARTAMENTO DE
HISTORIA
DEL ARTE
Y GEOGRAFÍA